

Crédit hypothécaire

Nouvelle progression en avril 2010

Bruxelles, le 12 mai 2010

Nouveaux crédits hypothécaires

Comme durant les mois précédents, des **chiffres de croissance indicatifs positifs** ont été notés en avril 2010. Le **nombre** de nouveaux crédits hypothécaires (+18,7 %), comme les **montants** sous-jacents (+21,8 %) présentent toujours, pour ce mois d'avril 2010, des **pourcentages de hausse explicites** par rapport à **avril 2009**.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution depuis novembre 2009. Les chiffres mensuels sont à chaque fois comparés avec ceux du mois correspondant de l'année précédente.

	11/2009 par rapport à 11/2008	12/2009 12/2008	01/2010 01/2009	02/2010 02/2009	03/2010 03/2009	04/2010 04/2009
Nombre	+37,7%	+40,0%	+22,8%	+28,1%	+37,3%	+18,7%
Montant	+32,8%	+47,2%	+26,6%	+36,8%	+46,9%	+21,8%

Nouvelles demandes de crédit hypothécaire

En avril 2010, les **demandes de crédits** ont elles été aussi supérieures, tant en **nombre** qu'en **montant**, à leur niveau d'avril 2009. Ces demandes de crédits ont en effet augmenté d'environ 9 % entre avril 2009 et avril 2010.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution depuis novembre 2009. Les chiffres mensuels sont à chaque fois comparés avec ceux du mois correspondant de l'année précédente.

	11/2009 par rapport à 11/2008	12/2009 12/2008	01/2010 01/2009	02/2010 02/2009	03/2010 03/2009	04/2010 04/2009
Nombre	+48,5%	+14,5%	+15,7%	+21,5%	+16,0%	+9,1%
Montant	+50,0%	+17,7%	+20,2%	+21,9%	+16,4%	+10,0%

Background

Afin d'assurer un suivi plus rapide de l'évolution du crédit hypothécaire, l'Union Professionnelle du Crédit (UPC) établit depuis début 2009 un **baromètre du crédit hypothécaire**. Ce baromètre fournit au début de chaque mois l'évolution du nombre et du volume de crédits hypothécaires nouvellement demandés et octroyés au cours du mois précédent, **par rapport au mois correspondant de l'année précédente**. Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent environ 80% du marché des crédits hypothécaires.

UNION PROFESSIONNELLE DU CREDIT

L'Union Professionnelle du Crédit (UPC) est membre de Febelfin.

FEBELFIN

Febelfin, la Fédération belge du secteur financier, a été créée le 28 mars 2003. Les cinq associations constitutives sont l'Association belge des banques (créée en 1937) et des sociétés de bourse (ABB), l'Association belge des Asset Managers (BEAMA), l'Union Professionnelle du Crédit (UPC), l'Association belge des membres de la Bourse (ABMB) et l'Association belge de Leasing (ABL), auxquelles s'ajoutent quelques membres associés au statut particulier. Fin 2007, Febelfin et ses membres représentaient plus de 235 institutions financières en Belgique. Ils procurent ensemble plus de 100.000 emplois directs et plus de 100.000 emplois indirects.

L'union des forces de ces associations au sein d'une fédération faitière est un fait unique dans l'Union européenne. Febelfin constitue le représentant par excellence du monde financier belge tant au plan national qu'international. Febelfin relève le défi de remplir un rôle important en tant que "shared voice" du secteur et conciliateur entre ses membres et différentes parties aux niveaux national et européen : décideurs politiques, autorités de contrôle, fédérations professionnelles et groupes d'intérêts.

La fédération assure le suivi des tendances et évolutions et aide ses membres à adopter les positions adéquates. Avec eux, Febelfin oeuvre, par le biais des communiqués et des prises de position, à défendre les valeurs du secteur : service au client, confiance et transparence, dynamisme et proactivité.